



Les risques CMR

(Cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques)

Mieux Connaître pour informer et prévenir

Octobre 2010



Sommaire

<i>Introduction</i>	page 03
<i>I – Le cadre réglementaire : dispositions particulières</i>	page 04
<i>II - L'apport du Comité Scientifique et Technique</i>	page 05
Les cancers professionnels thématique prioritaire du FNP	page 05
Dr. Omar Brixi : retour d'expérience du groupe de travail	page 05
Les deux "fiches" CMR élaborées par le groupe de travail issu du CST	page 06
<i>III - Les avancées dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière</i>	page 07
Fonction publique hospitalière – Travaux de M. Persoons (CHU de Grenoble réseau CHU)	page 07
1. Prise en compte des risques CMR dans les travaux du réseau CHU	page 07
2. Un réseau collaboratif à l'origine d'actions concrètes de prévention des risques CMR dans les établissements impliqués	page 08
Fonction publique territoriale - Témoignage du Dr Bourin (CIG de Pantin) Journée d'information sur les CMR	page 09
1. Quels métiers, pour quels risques dans la FPT ?	page 09
2. Retour d'expérience	page 09
3. Risque amiante	page 09
<i>IV – La place du FNP aujourd'hui dans la recherche et l'amélioration de la connaissance</i>	page 10
L'intervention du FNP au colloque INRS Prévenons les Cancers professionnels - Novembre 2009	page 10
La participation du FNP au colloque des pesticides (ANACT) mai 2010	page 11

Introduction

La prévention des risques professionnels liés à l'exposition aux produits cancérigènes⁽¹⁾(cancérogènes), mutagènes⁽²⁾ ou toxiques pour la reproduction (CMR), a donné lieu ces dernières années à de nombreux travaux de recherche sur les causes d'apparition des cancers professionnels, le suivi des expositions, la reconnaissance des maladies professionnelles...

Le développement de la prévention du risque chimique et notamment des CMR est identifié comme axe majeur du Plan santé au travail 2010-2014.

Le plan cancer 2009-2013, a formalisé un ensemble de mesures pour :

- "renforcer les dispositifs d'observation et de surveillance des cancers liés à l'environnement général ou professionnel, améliorer les connaissances sur les effets différés des expositions et optimiser les capacités de veille et d'alerte pour la détection des risques émergents".
- "renforcer la prévention des cancers liés à l'environnement, en particulier dans le domaine professionnel".

Extrait du Plan Cancer - Axe Prévention Dépistage Mesure 12

Selon les sources, 2,3 à 5 millions de salariés seraient exposés en France à des agents cancérigènes et la part des cancers liés au travail est estimée entre 5 000 et 10 000 nouveaux cas par an. En 2006, 1 857 cancers ont été reconnus d'origine professionnelle, dont 1 619 dus à l'amiante.

La difficulté d'une connaissance de la part attribuable à une exposition professionnelle, tient au délai d'apparition des cancers, à leur origine plurifactorielle, à la méconnaissance de l'exposition et à la sous déclaration des maladies professionnelles, aux moyens de recherche et de surveillance épidémiologiques insuffisants. S'y ajoutent la méconnaissance du lien entre travail et cancer et la difficulté d'identifier, en pratique médicale quotidienne, les personnes ayant un cancer pour lesquelles la recherche d'une étiologie professionnelle serait pertinente.

En matière de prévention du risque cancérigène en milieu professionnel, la France dispose d'un arsenal juridique complet, inscrit dans le cadre général du droit communautaire dont les directives fixent des prescriptions minimales.

La stratégie de protection des travailleurs est fondée, en premier lieu, sur l'obligation de substitution particulièrement stricte s'agissant du risque chimique des produits cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques(CMR). En cas d'impossibilité technique, les expositions aux agents cancérigènes doivent être réduites au minimum par la mise en œuvre de protections adaptées.

Depuis plusieurs années, le ministère du travail mène des campagnes d'information sur les CMR.

A la demande du ministre du travail, en 2008, M. Daniel Lejeune (Secrétaire général du COCT - Conseil d'Orientation des Conditions de Travail) a rédigé un rapport sur la traçabilité des expositions. Ce document précise que : "les produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction constituent une priorité pour la traçabilité des expositions professionnelles". En octobre 2009 l'INRS a organisé le colloque "prévenons les cancers professionnels" qui a permis de débattre et d'échanger sur les avancées dans ce domaine. Quatre priorités d'actions ont été définies pour les années à venir.

Mais quelle connaissance a-t-on de cette problématique dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière ?

Comment sensibiliser les employeurs territoriaux et hospitaliers à la prévention des risques et informer sur les expositions plus ou moins connues d'eux, mais qui relèvent de leur responsabilité ?

Dès 2007 le Fonds national de prévention s'est mobilisé sous l'impulsion du Conseil d'administration de la CNRACL et a engagé en appui sur le comité scientifique et technique, une réflexion sur cette thématique prioritaire du programme d'actions 2007-2009. Cette démarche pionnière s'inscrivait alors dans les orientations prioritaires du plan santé au travail 2005-2009 qui visait à développer la connaissance des dangers, des risques et des expositions en milieu professionnel, et du plan cancer 2003-2007. Ce dossier s'organise autour de 4 points :

1. La réglementation sur les CMR
2. les travaux conduits par le CST depuis lors, introduits par le Dr O. Brixi, animateur de l'instance, et les supports d'information sur les CMR qui ont été élaborés dans ce cadre ;
3. les avancées et initiatives pour la prévention des risques CMR dans les deux fonctions publiques ;
4. la part active prise par le FNP au processus d'amélioration de la connaissance sur ce sujet, en relation avec les acteurs concernés (participation au colloque pesticides organisé par l'ANACT, intervention au colloque INRS Cancers Professionnels novembre 2009).

Pour des informations appropriées disponibles ainsi que des solutions techniques possibles, nous renvoyons vers les rubriques spécifiques du site de l'INRS et vers les sites internet d'autres acteurs de référence dans le domaine.

⁽¹⁾ Un **cancérogène** ou **cancérigène** ou **carcinogène** est un facteur provoquant, aggravant ou sensibilisant l'apparition d'un cancer. Cela peut être un produit chimique simple ou complexe, une exposition professionnelle, des facteurs de risque liés au mode de vie ou encore des agents physiques et biologiques

⁽²⁾ Un **mutagène** est un agent naturel ou résultant de l'activité humaine, physique ou chimique qui peut altérer la structure de l'ADN

I - Le cadre réglementaire : dispositions particulières

Extraits de l'Espace droit de la prévention applicable

<http://fnp.cnrcl.fr>

Le Décret n° 2001-97 du 1^{er} février 2001 établit les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifie le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat)

<http://legifrance.gouv.fr/.affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000220917&fastPos=2&fastReqId=895591111&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

Le Code du travail, art. R. 4412-59 à 93 (anciens art. R. 231-56 et s.)

Principes de prévention et évaluation des risques, art. 4412-61 à 65, CT (anciens art. R. 231-56-1 et 2) :

1. **Évaluation des risques CMR** : l'employeur est tenu en cas de risque d'exposition à des agents CMR d'en évaluer la nature, le degré et la durée d'exposition des travailleurs. L'évaluation doit être renouvelée en fonction de l'évolution des connaissances et lors de tout changement des conditions d'exposition

2. **Obligation de réduction de l'utilisation d'un agent CMR au besoin par son remplacement**

Démarche et mesures de prévention à respecter par l'employeur,

art. R. 4412-66 à 75, CT (anciens art. R. 231-56-3 et s.) :

En cas de risque identifié suite à l'évaluation, obligation d'éviter l'exposition des travailleurs par le remplacement de l'agent CMR,

En cas d'impossibilité, l'utilisation de tout agent CMR doit avoir lieu dans un système clos (protection collective),

En cas d'impossibilité de confiner le produit, l'employeur doit réduire le niveau d'exposition aussi bas qu'il est techniquement possible et protéger du risque résiduel par une organisation du travail et des protections individuelles adaptées. Il doit également réduire les quantités de CMR et les effectifs exposés.

Contrôle des valeurs limites d'exposition professionnelle et des valeurs limites biologiques,

art. R. 4412-76 à 82, CT (ancien art. R. 231-56-4-1)

Des contrôles techniques destinés à vérifier le respect des valeurs limites, doivent être effectués au moins une fois par an par un organisme agréé par arrêté des ministres chargés du Travail et de l'Agriculture.

Tout dépassement des valeurs limites doit entraîner sans délai un nouveau contrôle. Si le dépassement est confirmé, le travail doit être arrêté aux postes de travail concernés, jusqu'à la mise en œuvre des mesures propres à remédier à la situation.

Information et formation des travailleurs,

art. R. 4412-86 à 93, CT (ancien art. R. 231-56-9.) :

Toutes les informations sur les résultats de l'évaluation des risques professionnels, les effets potentiels sur la santé des produits utilisés, les mesures de prévention mises en œuvre et les anomalies éventuelles doivent être à disposition des travailleurs concernés, du CHS et du médecin de prévention.

La formation à la sécurité doit être adaptée à l'évolution des risques et à l'apparition de risques nouveaux ; elle est organisée en liaison avec le CHS et le médecin de prévention ; elle doit porter sur les risques pour la santé, les précautions à prendre, les prescriptions d'hygiène, le port des vêtements et des protections individuelles, les mesures à prendre en cas d'incident et d'accident.

L'information et la formation à la sécurité sont répétées périodiquement autant que nécessaire.

Surveillance médicale renforcée,

dans les conditions communes prévues par le Code du travail en cas d'exposition des travailleurs à des produits chimiques dangereux, art. R. 4412-44 à 58, CT.

II - L'apport du Comité Scientifique et Technique

Le risque CMR, plus particulièrement, le risque cancérigène, fait partie des orientations prioritaires du programme d'actions 2007-2009. Le CST a mis en place en juin 2007 un groupe de travail, et consacré deux séances de restitution à cette thématique. Le Dr Omar Brixî actuellement coordinateur de l'animation du CST, fait le point sur la recherche entreprise par cette instance.

Les cancers professionnels thématique prioritaire du FNP

La séance du 29 juin 2007 "https://www.cdc.retraites.fr/portail/spip.php?page=article&id_article=2167&cible=_employeur" a donné lieu à des interventions et des échanges témoignant de l'implication des membres du CST, ainsi que de l'intérêt accordé par le FNP à ce sujet.

Résumé des 6 interventions

Annie THEBAUX-MONY (INSERM)

"Etat des reconnaissances des cancers professionnels (CP) et leur lisibilité".

L'exposé s'appuyait sur une recherche-action menée depuis 5 ans en Seine-St-Denis. Comment construire le suivi post-exposition et post-professionnel pour les agents de la FP ? Il s'agit de faire évoluer la reconnaissance selon le principe de l'égalité des droits pour tous les exposés aux cancérigènes.

Madame DAIGURANDE (CRAM Normandie, ATMP)

"Éviter les expositions d'aujourd'hui pour prévenir les CP de demain dans le régime général".

F. DESRIAUX (ANDEVA)

"Rôle des victimes dans la reconnaissance des CP et création de l'ANDEVA (Association nationale de défense des victimes de l'amiante)".

Deux idées principales se dégagent pour que soit reconnue l'existence des CP. La première porte sur l'importance de l'action collective. La seconde sur le fait de porter la question des CP sur la scène judiciaire, et de soulever la responsabilité pénale des employeurs.

Jean-Luc DUPUPET, (Mutualité Sociale Agricole)

"Les CP dans le monde agricole".

Résultats d'enquête :

- 18% de la population est exposée plus de 20h/semaine aux produits cancérigènes,
- à 85% les protections collectives n'existent pas,
- 83% des personnes interrogées ne déclarent pas l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI).

Une démarche intitulée "PHY'ATTITUDE" s'est donnée pour objectif de cerner les effets indésirables des produits phytosanitaires, de développer la protection individuelle, et d'améliorer la prévention, notamment en facilitant la remontée d'informations vers les fabricants et les pouvoirs publics.

http://referentes-sante-securite.msa.fr/front/id/SST/S_Des-ou-tils--sante-et--securite/S_RISQUES/S_Chimique-et-phytosani-taire/publi_3-affiches-Phyt-attitude.html

H. MONTERA (ANMTEPH)

"Rôle du médecin du travail dans la reconnaissance des CP dans la FPH".

Les principales difficultés résident dans l'absence de connaissance d'exhaustivité des produits, de leur signalement, dans l'établissement du lien entre l'exposition et la pathologie cancéreuse observée et dans la reconstitution de l'historique des expositions.

S. CREVEL (Magistrat) a abordé l'aspect juridique de la responsabilité pour les employeurs, en distinguant deux corps de règles : les règles d'indemnisation des maladies contractées dans le cadre des relations professionnelles, la responsabilité des employeurs (régime général, CNRACL).

A l'issue du CST du 29 juin 2007 consacré aux cancers professionnels, le FNP a décidé de constituer un groupe de travail composé d'experts dans ce domaine, et de représentants de la FPT et de la FPH.



Dr. Omar Brixî :
retour d'expérience
du groupe de travail

Omar Brixî est actuellement coordinateur de l'animation du CST. Il a guidé la réflexion du groupe de travail.

Le processus a fait l'objet d'une maturation progressive qui a conduit à l'élaboration des fiches d'information sur les CMR.

Il s'articule autour de quatre points :

- La thématique des cancers professionnels au départ
- L'exposition au risque
- Les CMR
- Quel plan d'actions ? Alerter puis agir.

Des cancers professionnels, comment la recherche a-t-elle évolué vers les CMR ?

Au départ, la question portait sur l'existence des cancers professionnels, et la reconnaissance en maladie professionnelle.

De nombreuses questions ont émergé au fil des débats :

- Comment rassembler les données fragmentaires (CNRACL notamment) ?
- Existe-t-il des conditions particulières dans la FP agissant sur la survenue de cancers ? Qu'y-a-il de commun avec le régime général ?
- Comment favoriser la reconnaissance des cancers professionnels, en développant tout ce qui pouvait permettre la traçabilité des expositions, notamment afin d'établir les liens d'imputation nécessaires à la réparation, mais aussi à la prévention ?
- Comment développer le volet Prévention, notamment en favorisant la mise en place d'un "véritable" Document Unique ?

Il s'agissait d'envisager un projet global pour le secteur des FPT et FPH et de ne pas confondre ce qui relevait de la prévention et de la réparation.

Les résultats des réflexions menées par le groupe de travail ont été présentés lors du CST du 4 juillet 2008.

https://www.cdc.retraites.fr/portail/spip.php?page=article&id_article=2139&cible=_employeur

Le groupe de travail avait pour objectif de dresser un état des lieux sur la connaissance disponible, afin d'élaborer des recommandations d'actions en matière de prévention des cancers professionnels pour la FPT-FPH. Il a procédé en deux temps :

• Temps 1 (4 réunions)

Il a permis aux participants d'établir un panorama général et de déterminer progressivement de quelle manière le FNP pouvait intervenir pour aider les collectivités. Il est apparu que la Fonction publique n'échappait pas aux situations professionnelles générales.

• Temps 2

Il a conduit à la réalisation d'un diagnostic spécifique à la FPT et la FPH, permettant notamment de repérer les principaux CMR auxquels peuvent être exposés les agents territoriaux et hospitaliers.

Celui-ci après débat a adopté un programme de travail autour de trois axes :

- Améliorer la connaissance : il existe d'ores et déjà beaucoup de données, notamment à la CNRACL. Il faut aussi collaborer avec l'INVS et examiner les modalités de recueil des données et en améliorer le traitement et leur qualité.
- Informer : dans tous les cas, il s'agit de porter à la connaissance du plus grand nombre les droits, les règles, la connaissance des substances incriminées. Une campagne a été envisagée sur la responsabilité des employeurs quant à la protection de la santé des salariés.
- Agir pour aider les collectivités à mieux repérer les expositions. Plusieurs solutions ont été préconisées.

Deux fiches d'information ont été conçues, pour une utilisation facile par les collectivités territoriales et établissements de santé.

Les deux "fiches" CMR élaborées par le groupe de travail issu du CST

Le dispositif développé a consisté en l'utilisation de la méthode DELPHI, fondée sur le recueil d'avis d'experts.

Deux groupes DELPHI ont été mis en place, l'un abordant la problématique dans le secteur hospitalier, l'autre dans les collectivités locales. Le recueil des informations a été réalisé à partir d'une méthode de consensus (sur la base d'un contact individuel

En décembre 2007, les membres du Conseil d'administration de la CNRACL ont abordé la problématique des cancers professionnels et souhaité évaluer le poids relatif des cancers dans l'invalidité.

Cette première approche a été suivie d'une demande du Conseil d'administration, invitant les ministères concernés à rappeler aux employeurs leurs obligations en matière d'évaluation des risques.

En 2008, en réponse à une lettre du président du CA, une note de la DGCL et de la DHOS rappelait aux employeurs "la protection qu'ils doivent à leurs agents en la matière et l'appui que le FNP peut leur apporter".

avec chacun des experts, et de réunions de mise en commun). Il a abouti à la réalisation d'une liste des CMR présents dans les collectivités territoriales ou établissements de santé et une description des populations ou des services exposés.

Ces supports sont mis à la disposition des employeurs, et acteurs de la prévention, pour les aider à repérer les risques auxquels sont exposés les agents.

Liens :

https://www.cdc.retraites.fr/portail/spip.php?page=article&id_article=4929&cible=_employeur

III - Les avancées dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière

Fonction publique hospitalière – Travaux de M. Persoons (CHU de Grenoble réseau CHU)

Dans le cadre du réseau CHU soutenu par le FNP, 5 CHU (Grenoble, Brest, Limoges, Lyon, Reims) ont participé au groupe "risques chimiques" de 2005 à 2007.

Renaud PERSOONS est Assistant Hospitalo-Universitaire au sein de l'équipe de Médecine et Santé au Travail du CHU de Grenoble. Il dispose d'une double formation de pharmacien des hôpitaux et d'ingénieur Hygiène Sécurité Environnement (HSE).

Au CHU de Grenoble, il est en charge de la coordination scientifique de l'évaluation des risques professionnels et fait également partie d'un laboratoire de Toxicologie Professionnelle et Environnementale assurant le suivi métrologique des expositions aux polluants chimiques.

Il a coordonné sous la responsabilité du Pr Anne MAITRE (Professeur des Universités, Praticien Hospitalier, Médecin du Travail Toxicologue) le groupe de travail "risques chimiques" au sein du réseau CHU de 2005 à 2007.

1. Prise en compte des risques CMR dans les travaux du réseau CHU

Du fait de la toxicité et de la large utilisation de substances CMR au sein des établissements de santé, les enjeux de maîtrise de ces risques sont importants et concernent aussi bien l'identification, l'évaluation des risques, la traçabilité des expositions professionnelles ainsi que la substitution et la protection des agents.

Les risques liés aux CMR ont donc été largement inclus dans les recherches/actions conduites par ce groupe de travail, parmi lesquelles :

- l'utilisation d'une **méthode de hiérarchisation des risques chimiques permettant l'identification précise des dangers CMR**, catégorisés par type de danger (C, M, R), intensité du danger et voies préférentielles de pénétration dans l'organisme,
- la réalisation de **fiches d'information sur la toxicité de substances aux effets CMR** (avérés ou suspectés) utilisées en milieu hospitalier,
- la réalisation de **2 modules de formation** aux risques chimiques incluant la caractérisation des substances CMR et des recommandations de prévention / protection,
- l'utilisation d'un **logiciel informatique d'aide à l'évaluation des risques chimiques** permettant le recensement et la localisation des substances CMR au sein de l'établissement de santé, la hiérarchisation des risques associés et la traçabilité des risques potentiels au sein des unités de travail.

Ces différents outils et guides doivent permettre d'aider les établissements de santé dans leur démarche de prévention et de maîtrise des risques CMR à toutes les étapes du processus : repérage des substances CMR, essais de substitution, prévention et évaluation des risques, traçabilité des expositions professionnelles aux CMR, suivi médical adapté.

Plus de détails :

https://www.cdc.retraites.fr/portail/spip.php?page=article&id_article=4390&cible=_employeur

2. Un réseau collaboratif à l'origine d'actions concrètes de prévention des risques CMR dans les établissements impliqués

Le partage des expériences au sein de ce réseau a permis la mise en place ou le renforcement d'un certain nombre d'actions relatives aux risques CMR dans les établissements participants, dont certains exemples sont précisés ci-dessous :

- **tests de substitution de CMR** avérés ou suspectés : fixateurs sans formol, remplacement du toluène par du méthylcyclohexane, substitution du bromure d'éthidium (BET) par de l'iodure de Propidium,
- **utilisation de matériels sécurisés** (automates de biologie limitant la manipulation de colorants ou de réactifs) ou d'équipements de protection collective adaptés (sorbonnes de laboratoire, tables et cabines aspirantes en anatomo-pathologie vis-à-vis du formol),
- **suivi métrologique individuel** des agents hospitaliers potentiellement exposés aux CMR : prélèvements atmosphériques de formaldéhyde, toluène, analyses biologiques de toluène / arsenic urinaires,
- **création et suivi des Fiches Individuelles d'Exposition aux substances CMR,**
- **évaluation des risques liés à la manipulation des agents cytostatiques dans les Pharmacies à Usage Intérieur (PUI):** évaluations qualitatives, prélèvements surfaciques de cytostatiques (5FU), recommandations de prévention,
- **gestion des déchets CMR** (contenants spécifiques, gélification des déchets, traçabilité des déchets chimiques),
- **campagnes d'information sur le nouveau système d'étiquetage** et ses conséquences sur le repérage des substances CMR.

Remarque : rappelons que le nouveau Système Général Harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques issu du règlement européen « CLP », applicable à partir de décembre 2010, concerne également les substances CMR avec un nouveau pictogramme de danger (non spécifique des CMR) ainsi que des mentions de danger associées qui sont résumées dans le tableau suivant :

Pictogramme de danger	Classe et catégories de danger associées	Mention de danger
	Cancérogénicité Catégories 1A, 1B, 2	H350 H351
	Mutagénicité sur les cellules germinales Catégories 1A, 1B, 2	H340 H341
	Toxicité pour la reproduction Catégories 1A, 1B 2	H360 H361 H362

Fonction publique territoriale – témoignage du Dr Bourin (CIG Petite Couronne) journée d'information sur les CMR

Le CIG Petite Couronne a organisé le 22 juin 2010 une journée d'information santé sécurité au travail sur le thème "Les cancers professionnels : Identifier et évaluer les risques pour mieux les prévenir".

Cette manifestation a réuni de nombreux intervenants qui ont animé des conférences, présenté des retours d'expériences et des outils. Le FNP a apporté son soutien à cette démarche.

Le docteur E. Bourin, médecin coordonnateur au CIG Petite Couronne retrace les éléments importants de la journée, ainsi que l'impact des actions des services de médecine préventive et prévention hygiène et sécurité du CIG auprès des collectivités.

Dans les collectivités territoriales où interviennent les médecins de prévention et les conseillers en prévention de la Direction de la santé du CIG petite couronne, force était de constater **une méconnaissance notable des employeurs territoriaux des expositions potentielles aux cancérrogènes**, et par voie de conséquence une sous-évaluation du risque.

La journée a été l'occasion de diffuser des informations globales sur la genèse des cancers professionnels, sur les outils réglementaires appliqués à la prévention des risques cancérrogènes et de sensibiliser à ce risque professionnel sous évalué.

1. Quels métiers, pour quels risques dans la FPT ?

L'intervention des médecins de prévention du CIG petite couronne portait précisément sur l'identification de situations de travail en collectivité exposant ou susceptibles d'exposer à des cancérrogènes.

En croisant le répertoire des métiers du CNFPT et les données de SUMER 2003 (qui ne concernait pas la FPT), il apparaît clairement que les **agents des collectivités territoriales exercent des activités à risque d'exposition aux cancérrogènes professionnels à savoir : construction, activité de mécanique automobile, travail du bois, travaux de maintenance, métiers de la santé, etc. De plus, la part croissante de la polyvalence de tâches potentialise les risques d'exposition pour un même agent.**

Les médecins ont proposé l'outil élaboré au sein du service consistant en un inventaire, secteur d'activité par secteur d'activité, des différents risques cancérrogènes, des typologies de cancer et de l'existence ou non de tableaux de maladie professionnelle.

L'exposé insistait également sur les éléments réglementaires de la prévention relevant de l'employeur et ceux relevant du médecin de prévention.

L'Unité de pathologies professionnelles de l'hôpital Avicenne décrivait les étapes de l'identification des facteurs de risques cancérrogènes professionnels permettant de conclure à une imputabilité au travail d'un cancer chez un patient.

Le propos illustré de cas cliniques d'agents de collectivités territoriales en activité ou en retraite a été un outil de sensibilisation efficace au cours de la journée.

2. Retour d'expérience

Les interventions suivantes ont consisté en des retours d'expériences ou des réflexions appliquées à des situations de travail observées par les professionnels du CIG.

Une collectivité a témoigné d'une action menée dans un atelier menuiserie, atelier dans lequel l'ACFI du CIG avait noté un niveau d'empoussièrement très important. L'intérêt de ce sujet consistait à présenter la méthodologie, l'articulation des différents acteurs de la collectivité : ACMO, Direction des services techniques, Direction générale des services avec les professionnels d'un service de santé au travail.

3. Risque amiante

Enfin, les médecins et conseillers en prévention du CIG ont illustré par une activité de travail fréquente, **le décapage des sols, un exemple d'exposition très sous-estimée voire méconnue au cancérrogène professionnel le plus connu : l'amiante**, constituant possible de dalles de sols ou de colles.

Le propos était de mettre en garde par rapport aux informations apportées par les diagnostics techniques amiante ainsi que par toute mesure du niveau d'empoussièrement.

Plus largement, ce sont les limites du Diagnostic Technique Amiante qui ont été exposées et enfin, Mr DUCROCQ a conclu sur les perspectives d'évolution réglementaire concernant le risque amiante.

La rencontre destinée à sensibiliser l'encadrement et des acteurs de la prévention des collectivités des trois départements de compétence du CIG Petite Couronne, a rassemblé près de 200 participants.

Consultez les fiches d'aide au repérage, fiches métiers :
<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/fiches-cancers-professionnels-FIP-FAR-FAS-amiante-prevention.php>

IV - La place du FNP aujourd'hui dans la recherche et l'amélioration de la connaissance

Le FNP a été invité à participer ou intervenir lors de rencontres organisées pour partager les réflexions et actions engagées, afin d'améliorer la connaissance des pathologies liées aux CMR et favoriser la prévention de ces risques dans le travail.

L'intervention du FNP au colloque INRS Prévenons les Cancers professionnels - Novembre 2009

L'INRS a organisé les 18, 19, et 20 novembre 2009, un colloque sur la prévention des cancers professionnels en partenariat avec 11 organismes, dont la CNRACL.

Sur le thème de "informer, former, sensibiliser", aux côtés de la CRAM Alsace Moselle et de l'INCA, le FNP a présenté une conférence intitulée :

"Quels leviers pour informer sur les cancers professionnels ?".

4 pistes d'amélioration ont été identifiées par le comité scientifique du colloque, à partir des échanges :

- renforcement de la politique d'information sur les risques,
- repérage, suppression et substitution des produits,
- action renforcée en direction des très petites entreprises,
- meilleure prise en compte des activités connexes à la production : maintenance, nettoyage...

Consultez la synthèse du colloque :

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-acces-ParReference/INRS-FR/\\$FILE/fset.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-acces-ParReference/INRS-FR/$FILE/fset.html)

M. Lejeune, secrétaire général du COCT, a présenté au cours du colloque INRS les grandes lignes de son rapport sur la traçabilité des expositions

Lien rapport :

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000684/0000.pdf>

Lien résumé :

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-acces-ParReference/Pdf%20ArticlePresentationRapTracabiliteFinal1/\\$File/ArticlePresentationRapTracabiliteFinal1.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-acces-ParReference/Pdf%20ArticlePresentationRapTracabiliteFinal1/$File/ArticlePresentationRapTracabiliteFinal1.pdf)

Il a accepté de nous donner son point de vue sur ce sujet, dans la fonction publique territoriale et hospitalière

"Les risques liés aux substances CMR (et neurotoxiques) sont susceptibles de toucher les travailleurs, quel que soit leur statut, salariés ou non, notamment les fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers.

Les enjeux sont fondamentaux, en termes de risques d'atteintes à la santé et de perte d'espérance de vie, mais aussi d'économie de la santé et de performance globale.

Le rapport sur "la traçabilité des expositions professionnelles" propose d'abord une stratégie de **renforcement de la prévention primaire** sur les lieux de travail.

Sa mise en œuvre sans délai est inscrite dans les actions du Plan Santé au Travail 2010/2014, concernant la veille sanitaire et la prévention des risques chimiques, et dans l'action 9 de l'accord "Fonctions publiques" du 20 novembre 2009.

D'autres propositions visent à appuyer cette prévention primaire ou à faire bénéficier les travailleurs exposés, d'un "suivi médical post exposition tout au long de la vie".

Des expérimentations, nécessaires pour s'assurer la validité de celles-ci, sont en cours, sous l'égide de la CNAMTS.

Elles répondent à l'ambition "de permettre à l'Etat et aux partenaires sociaux de définir des modalités de généralisation, avant le 1er janvier 2012, d'un dispositif confidentiel de traçabilité des expositions professionnelles" définie par l'article 39 de la loi "Grenelle de l'environnement" du 3 août 2009. La CNRACL pourrait aussi y contribuer".

La participation du FNP au colloque des pesticides (ANACT) mai 2010

Le Colloque "Quels risques professionnels liés à l'application de pesticides ?" Bilan et perspectives, organisé à la demande de l'Afsset, par l'ANACT, a permis de réunir les institutions nationales de prévention sur un sujet et une activité commune "les applicateurs de pesticides" positionnant ainsi le FNP parmi elles (AFSSET, ANACT, MSA, CNRACL FNP).

Ce colloque poursuivait trois objectifs :

1. Présenter les projets de recherche français sur les applicateurs de pesticides.
2. Faire le point sur l'efficacité des mesures de prévention.
3. Dessiner des pistes de collaborations.

Dans un ensemble de présentation majoritairement ciblé secteur agricole, deux projets de recherche dont le terrain d'étude concernait les collectivités, ont été présentés. Les résultats n'ont pas été, quant à eux, restitués ⁽¹⁾.

Une trentaine de participants des collectivités territoriales ont assisté aux conférences essentiellement des CDG ou de grandes collectivités d'Ile de France (Conseils généraux, Collectivités...). A noter la présence de quelques médecins et professeurs hospitaliers.

Au final, la participation du FNP aura permis de faire prendre en compte le secteur public dans les projets de recherche et futures collaborations.

Retrouvez les interventions :

<http://www.colloque-pesticides-anact.fr/pages/interventions.html>

⁽¹⁾ Développement d'une méthode intégrée pour l'estimation des expositions aux produits phytosanitaires dans une population de professionnels non agricoles.

Le FNP a apporté son soutien à un projet, dans le cadre de l'appel à propositions de recherche Environnement-Santé-Travail 2007 de l'AFSSET (axe - Caractérisation des dangers et estimation des expositions).

Il regroupe les compétences des équipes du **CNAM IHIE Ouest** (Conservatoire national des arts et métiers, Institut d'hygiène industrielle et de l'environnement, antenne Ouest), du **LPCA-CGS** (Laboratoire de Physico-chimie de l'Atmosphère), Strasbourg, de **l'EPCA** (L'équipe périgourdine de chimie appliquée), Périgueux, du **Service de Pharmacologie et Toxicologie** CHU de Limoges, et du **Service de santé au travail de la Ville d'Angers et à Angers Loire Métropole**.

Le projet, réalisé à Angers, porte sur des agents professionnellement exposés (agents d'entretien des serres, parcs, espaces verts et cimetières) de la ville d'Angers (2 784 agents) & Angers Loire Métropole (625 agents) ainsi qu'auprès d'un groupe témoin non exposé de ces mêmes collectivités.

Il prend en compte à la fois des expositions multiples professionnelles et domestiques à des produits d'usage saisonnier (sur le court et sur le long terme) ainsi que la multiplicité et la complexité des agents chimiques concernés.

L'objectif, développer des outils :

- de mesurage de l'exposition individuelle, (et non pas sur l'évaluation des dangers et des risques),
- méthodologiques pour estimer les expositions (métrologie dans l'air, métrologie cutanée, bio-marqueurs), et pour suivre et tracer sur le long terme des expositions professionnelles.

Guy Auburtin coordonnateur scientifique du projet (**Conservatoire National des Arts et Métiers CNAM**) et Delphine Teigné (CNAM) ont présenté les premiers résultats des travaux de recherche : l'étude "Exposition phytosanitaire Angers" au CST du 3 juillet 2009.

Le rapport final est attendu pour fin 2010.

Liens utiles :

http://www.inrs.fr/securite/produits_cmr.html

<http://www.substitution-cmr.fr/>

http://www.anses.fr/index_2010.php

<http://www.e-cancer.fr/>



Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05 56 11 40 13 - <http://fnp.cnracl.fr>